

Conseil de Faculté

Réunion du 19 avril 2018

Présents :

CAVARELLI Jean, DARBON Pascal, DE MONTIGNY Jacky, DIMITROVA Maria, DUCHENE Anne-Marie, DUDKA Pauline, FERNANDEZ Maude, FOUCHARD Nina, FOURNEL Sylvie, GAGLIARDI Dominique, GASSERT Guillaume, GROS Frédéric, HOVHANNISYAN Volodya, KEYSER Christine, KHALILI Shirin, KHOCHNEVISS Emilien, LECLERC Vincent, LEHMANN Solène, LIBERPRE Victor, LOBLEAU Céline, NOIR Sandra, PFEFFER Sébastien, RAISON Sylvie, SPEHNER Catherine, TOTH Petra, VEINANTE Pierre, YANUSHKO Darya.

Excusés :

ACKERMANN Laurine (procuration à KHUN Amandine), CALDELARI Isabelle (procuration à NOIR Sandra), FRITSCH-NOIRARD Valérie, GIERE Clémence (procuration à FRICKER Juliette), INQUIMEBRT Perrine (procuration à VEINANTE Pierre), JOSSINET Fabrice, LABOLLE François, RYCKELYNCK Michaël (procuration à PFEFFER Sébastien), SCHACHERER Joseph, SCHMIT Anne-Catherine, WERLE Jules (procuration à DEPRIESTER Alan).

Absents :

FLORENTZ Catherine, FRIANT Sylvie, GAUER François, HAAN-ARCHIPOFF Gisèle, LARMET Yves, POTIER Serge, PÜTZ Joern.

Jacky de Montigny ouvre la séance à 16h40.

Il prie à l'assemblée de bien vouloir l'excuser d'avoir déplacé la réunion mais une réunion des directeurs de composantes a été convoquée d'urgence suite aux grèves à l'heure initialement prévue.

I. Approbation du compte rendu du Conseil de Faculté du 27 mars 2018

Le compte-rendu du Conseil de Faculté du 27 mars 2018 est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

II. Informations générales

Blocages et grèves

Jacky de Montigny fait un point sur les blocages et les grèves. Il rappelle que les informations sont transmises à tous (étudiants, enseignants et personnels non enseignants) dès qu'elles sont connues par l'équipe de direction.

Dès le début des blocages, un mail a été adressé aux étudiants et aux enseignants pour les avertir que la faculté allait faire tout son possible pour terminer le semestre dans les meilleures conditions et que notamment tout allait être mis en œuvre pour

ne pas annuler d'examens. L'équipe de la scolarité est coordonnée avec la DALI et le Vice-Président Patrimoine pour réagir au plus vite.

Il sort d'une réunion avec l'équipe de la Présidence et les autres directeurs de composantes.

Les résultats du vote électronique sont les suivants : plus de 72 % des votants sont en faveur du non-blocage, 20 % pour et 10 % sans avis.

Les blocages fluctuent énormément : de 2 à 12 bâtiments bloqués selon les jours, même selon les heures. Il est donc impossible de prévoir l'évolution de la situation, notamment au retour des vacances le 30 avril. En effet, pas moins de 8 000 épreuves sont à organiser dans les 15 prochains jours et dans certaines composantes, il s'agit d'examens terminaux, ce qui ajoute une difficulté supplémentaire. Pour le moment, l'ensemble des examens a pu avoir lieu sur le campus, la délocalisation des examens est envisageable mais uniquement en dernier recours et ne concernera en aucun cas des épreuves ayant lieu à 8h du matin.

De plus, il n'est juridiquement pas évident d'organiser des reports d'examen car les MECC font foi pour garantir la validité des exams et diplômes. Selon la nature du report, les étudiants pourraient faire annuler les épreuves.

Le Code de l'éducation indique que tout changement d'un examen doit se faire dans le respect des MECC et que si une modification intervient, elle devra toujours être en faveur de l'étudiant.

Les règles à suivre sont les suivantes : déplacement dans un délai raisonnable (le mieux serait 15 jours, mais un minimum de 7 jours semble suffisant), neutralisation (si l'impact est faible), changement de la nature de l'épreuve (avec prudence et interdiction de transformer un écrit en oral), par exemple substituer un examen écrit par un devoir à la maison.

Jacky de Montigny remercie vivement toute l'équipe de la scolarité et indique qu'ils travaillent déjà sur la localisation des examens de cette semaine mais également de ceux qui auront lieu au retour des vacances. Il remercie également l'ensemble des enseignants de tout faire pour que tout se passe dans les meilleures conditions possibles.

Jacky de Montigny indique que le mot d'ordre est « chacun doit faire en sorte que tout le monde puisse avancer de la meilleure façon possible et de surtout ne pas se mettre en danger ».

Il informe qu'il a évoqué également la réforme et les revendications des bloqueurs avec les étudiants de Licence en se déplaçant dans les amphis.

Les membres du conseil s'interrogent sur les mesures que va prendre l'Unistra. Il a été mis en place une cellule de crise autour du Président. Les équipes prennent les décisions qui leur semblent le plus juste. Le Président indique que la priorité « ce sont les examens et assurer la sécurité des biens et des personnes ». Des interventions policières sont à envisager mais personne ne sera informé de la date, de l'horaire et du lieu. Il demande à ce que tous les personnels et étudiants fassent confiance à l'équipe.

Parcoursup

Jacky de Montigny informe les membres de la commission que 3 307 dossiers ont été recensés, répartis dans 13 séries de baccalauréats (des séries S majoritairement), quelques baccalauréats professionnels et un nombre non négligeable de bacs étrangers. Les étudiants avaient jusqu'au 4 avril pour valider leurs vœux. 3 110 étudiants ont confirmé leur souhait de candidater à la Faculté des Sciences de la Vie.

A l'exception du parcours franco-allemand qui n'a que 12 places, il rappelle qu'il est impossible de dire « non » à un futur étudiant.

Deux possibilités de réponse peuvent être apportées aux étudiants : « oui » et « oui si ». Le « oui si » se divise en deux catégories :

- catégorie 1 : le candidat bénéficiera d'un accompagnement qui pourra revêtir différentes formes (renforcement disciplinaire par exemple) afin d'être dans une meilleure capacité de réussite
- catégorie 2 : le candidat aura un contrat pédagogique qui permettra d'étaler sa première année sur 2 ans et suivra en complément des enseignements classiques de L1, des enseignements de soutien.

Dans les 2 cas, les mesures prises seront largement en faveur de la réussite étudiante.

Il s'agit maintenant de classer l'ensemble des 3 110 dossiers. La plateforme prévoit un logiciel d'aide à la décision qui permet d'avoir une valeur chiffrée pour chaque dossier selon des critères indiqués par la commission d'examen des dossiers de la composante.

Le Doyen a constitué une commission qui est composée de l'ensemble des responsables de parcours de Licence et de quelques volontaires. Un travail préparatoire a été effectué par une sous-commission composée par Pauline Dudka, Valérie Fritsch-Noirard et Jacky de Montigny.

L'outil final sera présenté lors d'une prochaine réunion de la commission de classement des dossiers qui évaluera la pertinence de ce premier travail et se prononcera sur les critères d'attribution des aménagements.

Concrètement, à partir du 22 mai, les 700 premiers lycéens de la liste recevront un message leur indiquant qu'ils sont admis (oui ou oui si) et les suivants seront sur une liste d'attente (un oui ou un oui si aura également été attribué à chacun d'entre eux par la commission). Les futurs étudiants de la première liste devront répondre rapidement à la demande (une semaine maximum). Dès qu'un futur étudiant valide un de ses vœux, la liste d'attente remonte d'une place. D'expérience par rapport aux années précédentes, on sait d'ores et déjà que ce n'est pas l'ensemble de ces 700 premiers candidats qui viendront. En effet, l'outil va faire ressortir en priorité les excellents dossiers qui demandent sans doute aussi des filières sélectives. Les étudiants avec un « oui si » ne seront pas forcément en fin de classement.

Ce sont les étudiants qui choisissent leur point de chute. Si le futur étudiant accepte un « oui si », il viendra à la Faculté en connaissance de cause.

Frédéric Gros demande si le fait de dire « oui si » à un étudiant est définitif.

Le Doyen lui répond qu'a priori, oui.

Sandra Noir s'interroge sur la mise en place des « oui si ». Jacky de Montigny lui répond que le dispositif a été voté en CFVU, mais que nous n'avons pour le moment aucune information complémentaire sur son application. L'IDIP travaille sur un programme de formation aux méthodes de travail universitaire, le Rectorat envisage la possibilité de missionner des enseignants du secondaire pour les renforcements disciplinaires, il y aura certainement la mise en place d'un enseignant-référent (déjà en place chez nous), un renforcement disciplinaire...

Petra Toth demande s'il sera possible de sanctionner un étudiant « oui si » qui ne se présente pas aux examens. Le Doyen répond que l'objectif de la loi n'est en aucun cas de sanctionner les étudiants ou de les stigmatiser mais bien de les accompagner vers la réussite. Les MECC tiendront compte de cette nouveauté.

Jacky de Montigny conclut en indiquant que le mot d'ordre est que « toutes les mesures qui aideront les étudiants seront prises par la Faculté » priorité toujours affichée par la Faculté.

III. Modalités d'Evaluation des Connaissance et des Compétences (MECC) particulières

Le conseil de Faculté du 27 mars 2018 a validé les Modalités d'Evaluation des Connaissance et des Compétences (MECC) générales.

Il est maintenant demandé aux membres du conseil de se prononcer sur les MECC particulières. Elles sont au moins 90% identiques à celles de l'année dernière. Discutées dans les équipes pédagogiques, elles ont été remontées et centralisées par l'équipe de la scolarité pour une saisie.

Une fois que tout a été réuni, elles ont été envoyées aux étudiants pour relecture.

Après relecture approfondie des MECC, les étudiants ont remonté quelques modifications et irrégularités qui ont été corrigées par le service de la scolarité. Jacky de Montigny les en remercie vivement.

Jacky de Montigny et Sylvie Fournel présentent un tableau récapitulatif qui est joint au présent compte-rendu. L'ensemble des documents est également consultable sur Seafile.

Pour répondre à la question précédente de Petra Toth (au sujet d'une éventuelle prise en compte des étudiants « oui si », le Doyen insiste particulièrement sur la matière MTUDS (entretiens personnalisés) pour laquelle les MECC particulières précisent : « les étudiants acceptés en « oui si » auront obligation de se rendre à ces entretiens qui seront organisés avec leur enseignant-référent. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant aura une défaillance à cette UE ».

Jacky de Montigny remercie l'ensemble des enseignants, étudiants, et membres de la commission enseignements pour le travail effectué.

Il soumet l'ensemble des MECC particulières au vote.

↳ Elles sont acceptées à l'unanimité.

Ces dispositions vont donc être soumises à la CFVU pour approbation.

Il est rappelé que l'an prochain, grâce à l'outil EVA, la saisie des modifications apportées aux MECC particulières sera directement réalisée par les enseignants-chercheurs responsables d'UE.

IV. Calendrier universitaire 2018/2019

Sylvie Fournel nous informe de quelques dérogations au calendrier universitaire, indispensables pour le bon fonctionnement de certaines formations. Il s'agit notamment de :

- Prépa SVT
- Prépa BIOTECHNOLOGIES
- M1 EE : période de stage au S2
- JOINT MASTER IN NEUROSCIENCES : semestres allemands différents des semestres français

Les documents sont joints au présent compte rendu.

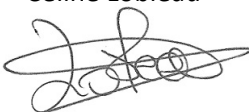
Jacky de Montigny rappelle qu'il est important de faire voter ces calendriers officiellement car lorsque les autres étudiants sont en vacances, ceux de ces formations sont présents dans nos locaux. Il faut donc qu'ils soient couverts.

Il soumet l'ensemble de ces dérogations au vote.

↳ Elles sont acceptées à l'unanimité.

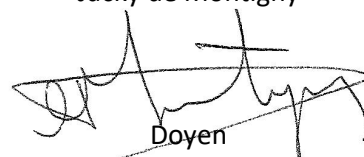
La séance est levée à 17h55.

Céline Lobleau



Secrétaire de séance

Jacky de Montigny



Doyen